

Feuille d'Avis du Valais

ET DE SION

ORGANE DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

PARAISANT LE

LUNDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI

ADMINISTRATION - REDACTION : IMPRIMERIE GESSLER - SION

AVENUE DE LA GARE - TELEPHONE (027) 219 08
CHEQUES POSTAUX IIC 1748

REGIE DES ANNONCES

PUBLICITAS S. A. - SION

AVENUE DE LA GARE

TELEPHONE 212 36

et ses agences en Suisse
et à l'étranger

PRIX DES ANNONCES

VALAIS 12 cts le mm.

SUISSE 13 " "

RÉCLAMES 30 " "

(Majoration : 20% pour emplacement exigé)

Pas de réclames en première page

AVIS MORTUAIRES 25 cts le mm.

Tirage contrôlé par la Fédération romande
de publicité

ABONNEMENTS :	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
SUISSE SANS BULLETIN OFFICIEL FR.	5.50	10.-	18.-
SUISSE AVEC BULLETIN OFFICIEL FR.	8.50	14.50	26.-
ETRANGER SANS B. O.	FR. 9.50	17.-	31.-

LES ABONNEMENTS, PARTENT DE N'IMPORTE QUELLE DATE, SONT PAYABLES A L'AVANCE ET CONTINUENT SAUF REVOCATION ECRITE UN MOIS AVANT L'ECHÉANCE

Le droit d'initiative

Lorsque l'initiative de Rheinau fut rejetée par 21 cantons et 503.791 suffrages contre 229.324 une question resta ouverte : le Parlement eut-il raison ou non de soumettre aux électeurs une initiative contraire à certaines règles fondamentales de droit ? A ce propos, le Conseil fédéral avait dans son message du 4 mai 1954, exposé son point de vue : en bref toute initiative lui paraissait admissible. Or ce point de vue n'est pas celui des juristes. Une initiative comme celle de Rheinau qui réclamait l'annulation d'actes de l'administration, pris conformément aux lois en vigueur, est en opposition formelle avec la constitution.

En effet, selon les principes fondamentaux du droit public, une initiative réclamant la révision partielle de la constitution doit répondre aux dispositions de l'article 121 de la dite constitution lequel déclare qu'une initiative doit proposer « l'adoption d'un nouvel article constitutionnel ou l'abrogation ou la modification d'articles déterminés de la constitution en vigueur ». Or tel n'était pas le cas dans l'affaire de Rheinau.

On comprend que certains parlementaires, en face de l'exemple que nous venons de citer et d'autres encore se soient montrés émus d'une interprétation du droit d'initiative qui peut, devant l'abus qui est en train d'être fait de ce droit, entraîner à la longue certaines conséquences indésirables. Aussi à la dernière session d'hiver du Conseil National, un député courageux M. R. Ming a déposé la motion suivante :

« Dans l'exercice du droit d'initiative populaire prévu par l'article 121 de la constitution, il arrive de plus en plus qu'on s'écarte du but primitif et véritable de ce droit, qui est de faire adopter de nouvelles dispositions constitutionnelles ou d'en obtenir la révision. Les tentatives visant à introduire par voie d'initiative dans la Constitution des dispositions qui n'ont aucun caractère constitutionnel ou à empiéter par de telles dispositions sur le domaine administratif sont contraires à l'essence même de l'initiative constitutionnelle, comme aussi au principe de la séparation des pouvoirs. La constitution doit donc être complète

pour mettre des limites à l'abus du droit d'initiative, là où ces limites ne sont pas tracées. En conséquence, le Conseil fédéral est invité à soumettre aux Chambres une proposition pour une révision de la constitution qui s'inspire des principes suivants :

1. Les initiatives anticonstitutionnelles seront déclarées irrecevables.
2. L'Assemblée fédérale statue sur la recevabilité d'une initiative. »

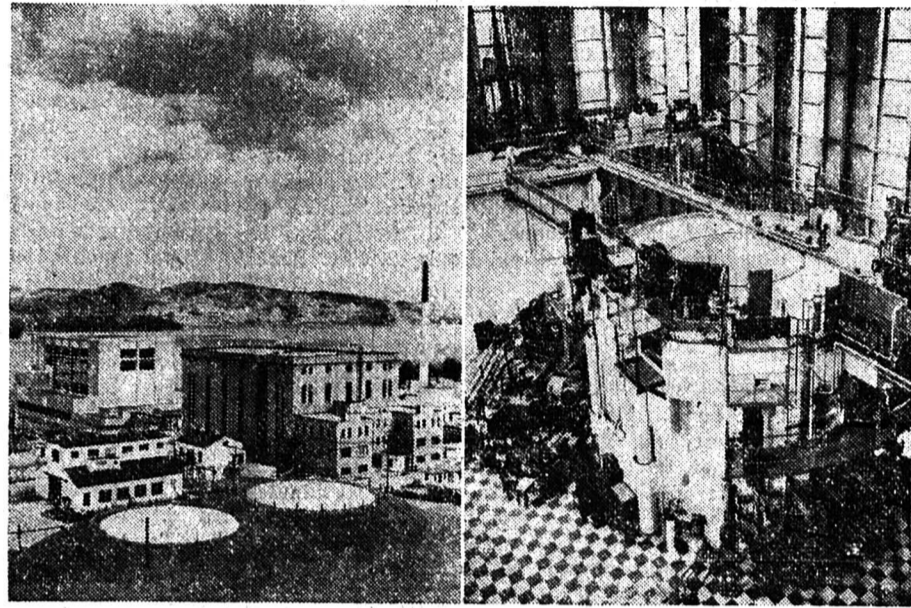
Jusqu'à ce jour, le Conseil fédéral et les Chambres ont, en effet, fait preuve d'une grande mansuétude en ce qui concerne l'admissibilité d'initiatives. Ils ont pensé qu'il s'agissait là d'un droit démocratique dont on ne peut limiter l'exercice.

Le problème est complexe. Il comporte de grosses difficultés, aussi bien juridiques que politiques. On a introduit dans la constitution, il y a plusieurs dizaines d'années, des dispositions dont on pourrait induire que l'initiative tendant à une révision partielle de la constitution fédérale, telle qu'elle est traitée à l'article 121 ne se distingue pas, en réalité, quant au fond, de l'initiative législative. Mais la doctrine dominante en matière de droit public est d'un avis contraire. Des cas, comme celui de l'interdiction de l'absinthe, n'ont pas la portée fondamentale des initiatives actuellement en cours.

Ce qui est grave dans les cas présents c'est que certaines initiatives dites constitutionnelles semblent ne pas discerner la différence qui existe entre les principes fondamentaux qui régissent la vie d'un Etat et les aléas de la politique quotidienne. Une telle évolution du droit ne peut être que néfaste.

Quant à la question de savoir si ce devrait être à l'Assemblée fédérale, instance politique où à une juridiction constitutionnelle dont l'absence se fait de plus en plus sentir qu'il appartiendrait de trancher de l'admissibilité ou de la non-admissibilité d'une initiative, l'évolution du problème n'est pas encore arrivée à ce stade. Quoi qu'il en advienne, il est bien évident que l'aménagement du régime existant ne devrait en aucun cas apporter une limitation aux véritables droits populaires.

H.v.L.



QUI N'A PAS SON USINE ATOMIQUE ? LE CANADA A LA SIENNE

Il y a longtemps que la production de l'énergie électrique au moyen de l'énergie atomique ne présente plus de difficultés. De grosses quantités de chaleur sont produites en marge, pour ainsi dire des réactions nucléaires, mais l'exploitation n'est pas rentable et elle est pratiquée seulement par quelques usines atomiques. L'usine atomique canadienne de Chalk River produit du courant électrique depuis 1947. Nos photos montrent une vue générale de l'usine, ainsi qu'un des réacteurs géants (à droite).

COMME IL Y A 6000 ANS...

Le pain, le vin, le sel, sont à la base de l'alimentation humaine

(De notre correspondant particulier)

On imagine mal Jules César savourant une choucroute garnie et Cléopâtre se nourrissant de raviolis ; cela ferait rire le plus ignorant des écoliers. Le grand Alexandre dégustant un sorbet à la crème n'aurait pas l'air sérieux. Les temps ont changé. La plupart des mets que nous consommons aujourd'hui étaient ignorés de nos lointains ancêtres. Des plats jadis fameux ont disparus.

UN CHANGEMENT LENT, MAIS CONTINU.

Rien n'est plus variable et plus varié que l'alimentation humaine. On ne mange pas la même chose au Japon qu'en Suède. On n'accorde pas de la même façon les tripes en Italie qu'en Bretagne. Traditions nationales, locales et familiales contribuent à entretenir une certaine permanence. Cependant tout change. On découvre des plantes nouvelles, on invente des condiments nouveaux. La technique perfectionne les modes de préparation et de cuisson. Toutefois, il est des aliments auxquels l'homme est resté fidèle, de tous temps et dans tous les pays.

Aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire et que nous possédons des données à ce sujet, on apprend que le blé et la vigne ont été connus à l'état sauvage d'abord, puis cultivés et améliorés.

DES PAMPRES SAUVAGES AUX VIGNOBLES

Elle est originaire de l'Asie Mineure, ce berceau des plantes et de l'humanité. Mais on la retrouve également à l'état sauvage en Grèce, en Sicile, au Maroc, en Algérie. En Arménie, et sur les bords de la mer Caspienne, la vigne était une liane qui s'enroulait autour des arbres et produisait sans taille ni culture. Les vestiges des

civilisations les plus reculées conservent les figures de la vigne et de ses fruits. On a retrouvé des graines dans les plus anciens tombeaux, en Egypte, dans l'Inde, dans les habitations lacustres de Castione (près de Parme) qui remontent à l'âge du bronze dans les stations du lac de Varèze et de Wangen. En déblayant des tufs anciens près de Montpellier et dans les carrières de Meyrargues (dans le Vaucluse) on a trouvé des empreintes de vignes de la plus parfaite conservation. Des papyrus de l'antique Egypte parlent de la culture de la vigne ornant les palais il y a plus de 6.000 ans. Par contre, les Chinois n'ont connu la vigne que vers le milieu du 2e siècle de notre ère.

LE BLE NAIT AVEC L'HUMANITE

Sa patrie d'origine est la même que celle assignée à l'humanité. On la circoscrit dans le bassin de l'Euphrate et du Tigre par une ligne passant par le versant du Liban et du Taurus, l'Oxus à l'Orient, le Golfe Persique, les monts d'Arabie au Sud. C'est de là que le blé s'est répandu en Egypte puis dans l'Inde, en Europe, en Afrique et en Asie pour n'être arrêté que par la zone torride et les climats glacés. Deux plantes ont toujours accompagné le blé dans ses migrations anciennes, l'orge et le riz, et c'est dans la nuit des temps les plus anciens que l'on voit le trio de ces plantes alimenter l'homme et être l'objet de ses préférences tant pour lui que pour le cheval associé à sa vie.

Quant au sel, la mer en fournit depuis toujours des quantités suffisantes et les ancêtres de l'homme n'ont pas eu de peine à découvrir ses vertus pour assaisonner les quartiers de viande dont ils faisaient leur nourriture presque exclusive.

Pierre Vandœuvres

FIVE O'CLOCK

Les 500 ouvriers d'une fabrique de machines-outils de Sheffield, en Angleterre, se sont mis en grève pour un motif qui a, au moins, le mérite de l'originalité. Ils avaient coutume, depuis des années (comme presque partout en Angleterre), de se confectionner trois fois par jour, le matin, vers midi et en fin

d'après-midi, à l'heure que chacun choisissait, un pot de thé, apportant eux-mêmes le thé, le sucre et le lait et prenant l'eau chaude aux robinets de l'usine. Les dirigeants de la firme s'avisèrent dernièrement que cette façon de procéder gênait le travail qui, là comme partout, a tendance à se mécaniser et à s'accélérer. Ils annoncèrent qu'à l'avenir les dimettes seraient interdites, mais qu'un

A bout portant

par ISANDRE

L'architecture, en Valais, me laisse perplexe. Parcourant le pays avec des étrangers, ceux-ci m'ont dit : « Quelle est belle cette vallée du Rhône, mais elle serait splendide si les maisons n'avaient pas toutes le même aspect ».

J'ai tenté, fort maladroitement, je l'avoue, une explication. Mes amis ont souri quand je leur ai parlé du style valaisan.

— Vous aimez bien ce canton pour le défendre pareillement.

Bien sûr que je l'aime. C'est pourquoi je me suis posé des tas de questions au sujet de ce style valaisan.

Ça consiste en quoi ? Quelles en sont les données ? Sur quoi se base-t-on ? Depuis quand ça existe ?

Deux pans de toit, quatre pans de mur.

A gauche, à droite, en haut, en bas, c'est toujours la même chose. Ça manque de variété et de diversité.

C'est monotone, c'est triste, puisque nous voilà en plein dans l'uniformité la plus fatigante.

Montesquieu n'a-t-il pas dit qu'une longue uniformité rend tout insupportable ?

De l'uniformité à l'enlaidissement il n'y a qu'un pas. On le franchit souvent. En tordant le cou à la fantaisie on a permis des excès plus regrettables.

Il serait temps de réagir pour ne pas en avoir la nausée.

Allez au Tessin, voyez ailleurs.

Sus à l'uniformité puisque d'elle, un jour, naquit l'ennui.

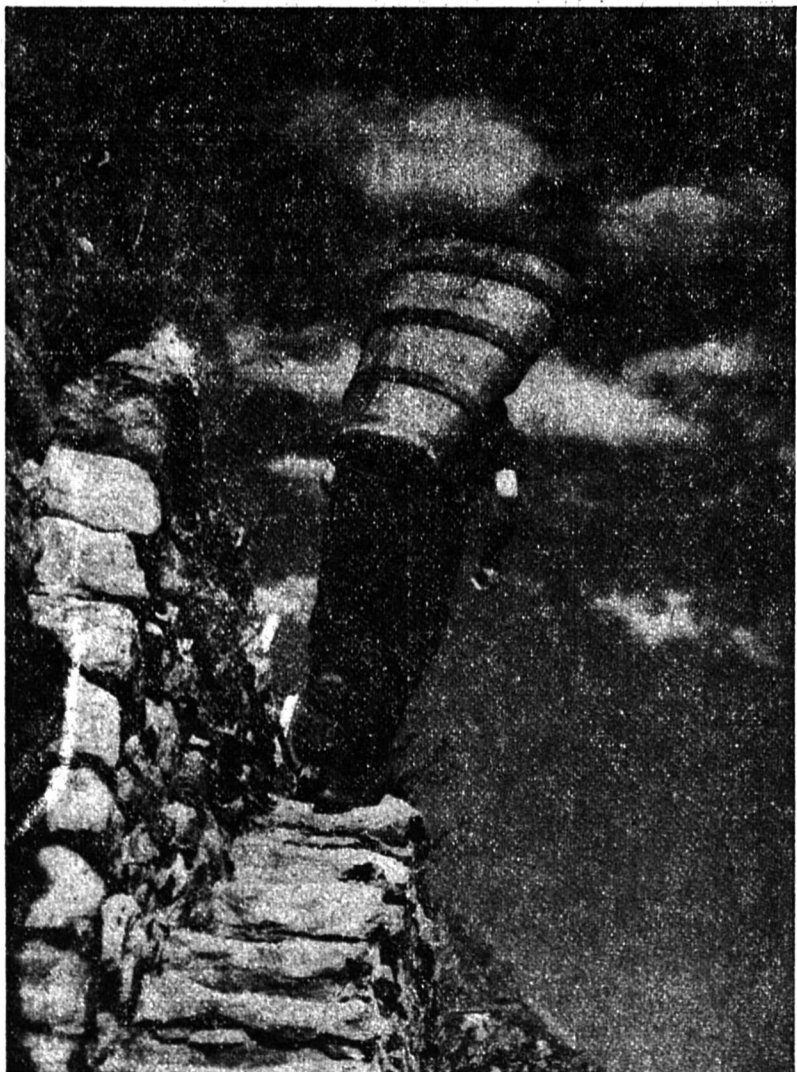
Nos constructions sont ennuyeuses à regarder.

Quel contraste avec la lumière d'un ciel riour et l'esprit méridional d'une population primesautière.



LE NOUVEAU CHEF DU PROTOCOLE A BERNE : M. ANDRÉ DOMINICÉ

Pour remplacer M. Robert Maurice appelé à prendre le poste de ministre de Suisse au Brésil, M. André Dominicé, de Genève a été nommé chef du Protocole, à Berne. En 1947, M. Dominicé faisait partie de la section des affaires politiques au Département politique avec le rang d'attaché. En 1948, il fut secrétaire de légation de IIe classe au Protocole. Il fut affecté de 1950 à 1951 à la section des organisations internationales et fut nommé ensuite premier secrétaire de légation auprès de la légation suisse en Argentine où il se consacrait spécialement aux questions économiques.

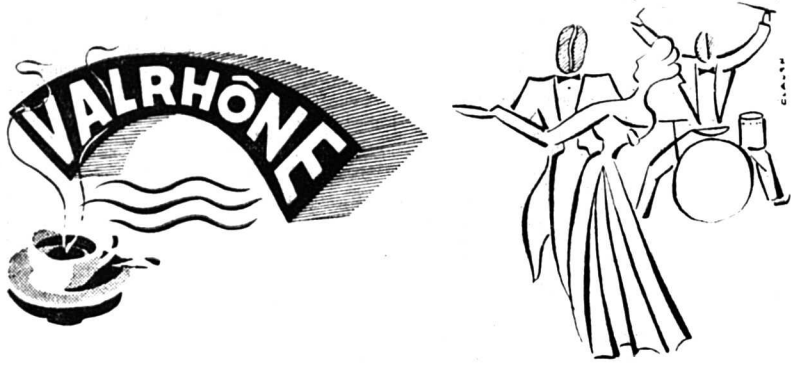


(Photo Dorsaz, Martigny)

Les petits escaliers montent rudement le long du mur...

Image tirée d'un film de Roland Muller qui sera présenté au Cinéma Capitole les 7 et 8 février 1955, à 20 h. 30 sous le patronage de la « Feuille d'Avis du Valais »

wagonnet passerait deux fois, par jour et qu'on vendrait, à raison de six francs le pot, du thé, qu'une pause de dix minutes permettrait de boire un peu à loisir. Là-dessus, grand émoi, réunion du syndicat-maison et ordre du jour déclarant que « retirer aux hommes le droit de faire du thé quand il leur plaisait était porter atteinte à leur liberté ».



Au bal ou au dancing, un bon

café VALRHONE

belles primes BONS VALRHONE Belles primes

3 jeudi **4** vendredi **5** samedi Vente autorisée jusqu'au 5 II. 55.

Derniers jours de nos soldes

UNE BONNE AFFAIRE POUR LE CLIENT PERSPICACE :

1. nous ne vendons que des articles de qualité
2. pas d'articles confectionnés spécialement pour les soldes
3. Nouveaux rabais, profitez-en !

10 % sur notre belle confection messieurs et garçons, des centaines de complets en rayon

20 % sur nos belles CANADIENNES sur nos pullovers sport, gilets, fuseaux, etc. sur tous nos sous-vêtements

10 % à 40 % sur des lots d'habits de travail

300 chemises sport, sacrifiées val 23.80, soldé . . . **14.-**

200 vestons sport et fantaisie soldé dep. **50.-**

200 manteaux de pluie à débarrasser 40.—, 50.—, 60.—

APRÈS UN TOUR DE VILLE, NOS SOLDES SONT MIEUX APPRÉCIÉS

AUX GALERIES SEDUNOISES • SION
A. Roduit & Cie Av. de la Gare

Prix réclame

Salami d'Arles 9.50
1er choix, le kg. Fr.

Saucisses 1.50
à manger crû, pièce 150 gr. Fr.

Saucisses ménage 4.50
PRIX RÉCLAME, le kg. Fr.

Filets Dorsch) sain et
Filets de Plies) avantageux

EPICERIE CENTRALE

SION - P. SCHROETER - Tél. 2 20 39

Encore 3 jours

pour faire de bonnes affaires avec nos

SOLDES

autorisées jusqu'au 5 février 1955



E. Constantin & Fils, rue de Lausanne 15

SACHEZ PROFITER

TOUTES LES ANNONCES DOIVENT ETRE APPORTEES LA VEILLE DU TIRAGE

de qualité

Tradition

Renommée

Satisfaction

NOTEZ VOTRE FOYER D'UN BON TROUSSEAU

Drap de dessous, coton écru double chaîne				
bonne qualité d'usage				
dim. 162/240	160/240	180/260	200/260	
7.90	9.80	12.90	16.50	
Drap de dessous, coton blanchi, double chaîne				
qualité supérieure				
dim. 160/240	160/240	180/260	200/260	
9.80	10.90	13.90	19.80	
Drap de dessus, brodé, coton blanchi				
double chaîne				
dim. 160/250	160/250	170/260	180/260	
11.50	12.90	17.90	24.90	
Linge éponge, qualité souple				
fond couleur ou blanc				
dim. 40/80	40/80	48/90	45/90	
1.75	2.25	2.75	2.95	
Garniture de lits, duvets, taies				
en bazin rayé ou damasse fleuri				
dim. 120/150	135/170	135/170	150/170	
10.90	13.90	16.90	19.80	

UNE QUALITÉ - DU CHOIX - DES PRIX



Monthey - Martigny - Saxon - Sion - Sierre - Viège

On cherche **personne**

pour aider au ménage. Tél. (027) 4 13 03.

On cherche **apprentie vendeuse**

pour la confiserie et la pâtisserie. Se présenter à la Confiserie « Bergère », Sion.

A louer immédiatement **appartement**

3 1/2 pièces, tout confort, Fr. 150.— mens. sans chauffage. Tél. 2 15 25 à Sion.

On cherche à louer ou à acheter un **taureau**

race d'Hérens primé. Ed. Roh, Granges, tél. 4 22 55.

On demande **jeune fille**

pour aider au ménage, évent. magasin, congés réguliers, bons gages. Offres à Epicerie Chanson, Apples (Vd), tél. (021) 7 12 31.

A vendre un **buffet**

et une table de cuisine. S'adr. à Publicitas Sion s. chf. P 2069 S.

A vendre un **taurillon**

âgé de 2 mois, bonne ascendance mère, 82 pts et marque laitière. S'adr. Henri Constantin, Pramnagnon, Grône.

A vendre **2 vases**

de cave, env. 1200 litres. Café de Lausanne, Sion.

A louer **chambre**

meublée à 2 lits. S'adr. s. chf. P 2043 S à Publicitas Sion.

Métral

On cherche métral pour jolie vigne 500 toises à Clavoz, à port de route. S'adr. s. chf. P 2086 S à Publicitas Sion.

Au Grand Conseil

SEANCE DE SAMEDI 29 JANVIER
Président : M. Antoine Barras

Toute consacrée aux motions et postulats, la séance ouverte à 08. h. 55 débute par la motion Sierro :

MÉVENTE DE LA RACE D'HÉRENS

De plus en plus le bétail de cette race est délaissé, on lui préfère celui de races plus lourdes, plus laitière, dit-on. Cette race va disparaître si on ne lui porte secours. L'honorable député propose les mesures énoncées ici en résumé :

- 1) L'introduction d'une marque laitière d'élite pour les sujets taxés bonne laitière.
- 2) La ferme de Crête-Longue et la section d'Hérens de Châteaufort installées en stations d'essais et de contrôle.
- 3) La tenue d'un registre pour une super-production.
- 4) Le choix des sujets propres à cette super-production.
- 5) L'élevage de reproducteurs issus des sujets éprouvés en productivité.
- 6) Aménagement d'un haras à Prazpourri.
- 7) La participation volontaire des communes à l'action.
- 8) Contrôle plus serré du choix des reproducteurs.

Ces mesures n'entraîneraient que peu de frais pour l'Etat, c'est plutôt une affaire d'organisation. Cette action en faveur de la race d'Hérens est urgente.

Le chef du Département de l'Intérieur félicite M. Sierro et accepte la motion pour étude.

MOTION BIOLLAZ LE STOCKAGE DES FRUITS

Le stockage et le conditionnement des fruits sont devenus une nécessité impérieuse, dit le motionnaire. Evidemment ils ne doivent pas être pratiqués pour influencer les prix, mais uniquement lorsque le marché en « vert » est trop chargé.

Selon M. Biollaz, l'Etat n'aurait aucune charge nouvelle mais qu'il veuille mettre à disposition de l'initiative privée un personnel technique pour l'étude d'un système le plus convenable, puisqu'il facilite les emprunts auprès des pouvoirs fédéraux.

M. Lampert remercie le motionnaire pour son étude intéressante et accepte au nom du gouvernement le postulat.

MOTION GÉRARD PERRAUDIN COMPENSATION EN MATIÈRE FISCALE COMMUNALE

En résumé, cette motion propose de créer un fonds pour servir les communes économiquement faibles. Ce fonds sera alimenté par un pourcentage prélevé sur le produit des impôts des communes.

Un tel fonds de compensation existe dans d'autres cantons et s'avère très utile.

Le Conseil d'Etat, par la voix de son président, M. Gard, accepte le postulat et félicite le motionnaire pour sa façon objective et pertinente avec laquelle cette compensation a été présentée. Il est certain que cette institution diminue quelque peu l'autonomie de la commune puisqu'elle impose un contrôle de la gestion commune, sacrifice à l'autonomie sur l'autel de la solidarité.

MOTION DÜSSEX EXTENSION DES DROITS POPULAIRES

L'honorable député Dussex demande une législation qui offre :

- 1) une extension de droits populaires en matière communale ;
- 2) Un équilibre des compétences de l'Etat et des communes ;
- 3) L'assainissement des communes obérées.

M. Lampert accepte la motion pour étude.

LES DÉGÂTS DUS AUX INONDATIONS

Quatre interpellations (Dellberg, Francis Germanier, Sierro, et les députés de Sierre) avaient été déposées, demandant à l'Etat ce qu'il compte faire en face des dégâts et pour prévenir de pareils désastres dans l'avenir.

M. Lampert fait une déclaration : Le Gouvernement a pris immédiatement toutes les mesures pour venir au secours des sinistrés par l'envoi d'équipes de travailleurs. Les collectes de la Croix-Rouge sont en cours. Le fonds fédéral de secours viendra aider à relever les terrains abîmés.

En réponse à M. Carrupt qui demande ce que le Département des Travaux publics compte faire dans le cas où les communes en amont d'un endroit spécialement susceptible de produire des dégâts, M. Anthamatten répond que la chose sera étudiée par son département.

Au terme de cette session chargée, M. Barras constate le travail accompli et souhaite aux députés un bon retour dans leur foyer. Le président a conduit les débats avec calme, ordre et persuasion. C.c.

Motion sur la compensation financière

de M. le député Gérard Perraudin

Monsieur le Président,

Messieurs,

Lors de la session constitutive, j'ai déposé la motion suivante : « Le Conseil d'Etat est prié de présenter un projet de révision de la législation sur les impôts communaux tenant compte :

- 1) de la nécessité d'atténuer fortement les disproportions étonnantes existant actuellement entre les taux d'impôt des différentes communes ;
- 2) de l'établissement de la compensation financière entre communes non seulement par le moyen des redevances hydrauliques mais sur la base de toute la matière fiscale ;
- 3) de l'absolue nécessité de faire bénéficier les contribuables de toutes les communes des mêmes exonérations pour charges de famille et minimum d'existence. »

Ma motion tend à atténuer les grandes différences qui existent dans la charge des impôts communaux frappant les contribuables et à permettre aux communes financièrement faibles de faire face à leurs tâches légales, d'entreprendre les œuvres d'améliorations nécessaires et d'octroyer à leurs contribuables les bénéfices sociaux de la fiscalité moderne.

Vous n'ignorez pas, MM., les disproportions énormes des taux d'impôt de nos différentes communes. Alors que les communes d'Ausserbinn, Bellwald, Biel, Binn, Goppisberg, Martisberg, Ried-Merel, Tœrbel, Bratsch, Brachmatt, Feschel, Guttet, Mase, Vernamiège et Arbaz, connaissent des taux de 15 à 22 pour mille, les communes de Glurigen, Filet, Merel, Ried-Brig, Simplan, Termen, Embal, Randa, Viège, Zermatt, Ergisch, Leukerbad, Oberems, Chippis, Martigny-Bourg, Trient, Collonges, Finhaut, Salvan et Val d'Illicz ont des taux allant de 2 à 6 pour mille.

Sans doute y a-t-il eu de tout temps des différences dans la capacité financière des communes mais ces différences se sont accentuées et vont en s'accroissant du fait de la concentration de l'activité dans les centres économiques. L'exode rural est un fait incontesté.

Les centres économiques exercent une puissante attraction sur la population qui se voue à une activité récréative. La conséquence en est que les régions rurales ont une proportion de vieillards et de jeunes gens non en âge de gagner nettement plus élevée que les régions économiquement développées.

En 1941, on comptait pour 100 personnes en âge de gagner leur vie (15-65 ans) :

	enfants -15 ans	viellards plus 65 ans
à Martigny-Ville	29,16	9,79
à St-Maurice	29,59	11,04
à Monthey	31,22	11,09
à Martigny-Bourg	34,43	11,36
à Brigue	36,63	7,70
à Sion	36,92	10,87
Dans les communes à taux d'impôt élevé (15 à 23 pour mille) :		
à Bellwald	74,54	5,45
à Martisberg	57,50	17,50
à Vernamiège	56,52	14,13
à Mase	51,47	25
à Tœrbel	64,03	14,71
à Arbaz	59,07	10,15
Valais	47,18	12,07

Les gens qui quittent la campagne le font après y avoir été élevés et après y avoir profité des frais occasionnés par l'instruction publique. Cet exode représente une perte de force économique pour la campagne, qui se dépeuple, et un enrichissement gratuit pour le centre qui reçoit cet apport de main-d'œuvre dont il profitera pendant de nombreuses années.

La campagne perd ainsi par l'émigration une partie importante de son potentiel économique. L'exode, par ailleurs, produit l'exode, les forces vives étant de plus en plus amenées à quitter une région qui s'affaiblit économiquement.

Tandis que de 1900 à 1950 la population de

Martigny-Ville passait de 1827 à 3487 augmentant de	90,8 %
Sion » » 6048 à 10904	80,2 %
Sierre » » 1833 à 7161	290,6 %
Monthey » » 3392 à 5608	65,3 %
Brigue » » 2182 à 3854	76,6 %
Viège » » 934 à 2727	191,9 %

et que la population valaisanne passait de 114.438 à 158.227 h., augmentant de 38,2 %, celle de

Martisberg passait de 86 à 66 diminuant de	23,2 %
Bellwald » » 285 à 265	7 %
Mase » » 359 à 347	3,3 %
Arbaz » » 516 à 493	4,4 %

Ainsi la pauvreté devient une cause d'appauvrissement. Tandis que, par ailleurs, la force économique s'accumule, la richesse devient une cause de plus grande richesse.

La grande disparité des impôts fait que les sociétés, les entreprises, les contribuables qui ne sont pas liés au sol, évitent les communes à forts taxes et s'établissent dans des régions à taxes favorables.

Les centres sont ainsi favorisés dans l'établissement des entreprises nouvelles aux dépens des communes qui auraient justement besoin d'un apport économique nouveau.

Au moment où l'on souhaite la décentralisation industrielle, n'est-il pas indiqué de la favoriser par l'établissement de la compensation financière ?

La situation actuelle fait que nombre de communes financièrement faibles se trouvent toujours moins en état de faire face à leurs tâches légales et cela malgré de hautes quotités d'impôt. L'exode entraîne par ailleurs la hausse des impôts déjà trop

lourds, du fait de la réduction de la matière imposable, réduction n'ayant pas son correspondant dans les charges. Une école avec plus ou moins d'enfants ne représente-t-elle pas une charge égale pour les finances publiques ?

On a assez souvent dénoncé les effets néfastes de l'exode rural qui crée un déséquilibre dangereux. Je n'ai pas à insister sur ce point.

La compensation financière en faveur des communes financièrement faibles est un moyen de lutter contre l'abandon des campagnes. En cela, elle correspond à une nécessité politique et est dans l'intérêt de toutes les communes et de la population entière. Cette compensation est aussi une mesure de justice.

L'argent des campagnes afflue vers les centres où se trouvent le gros commerce, les banques, le siège des administrations, les professions libérales, etc. Dans l'état actuel de notre législation, l'impôt lui-même est perçu en partie par les centres d'activité, lieux de travail, alors que les charges sont supportées par les communes de domiciles. Indépendamment de ce point particulier qui favorise les centres aux dépens de la campagne et qui devra être modifié, il est juste que les cités ristournent, sous forme de compensation, partie de ce qu'elles perçoivent sur l'apport campagnard.

La compensation financière peut se réaliser sans sacrifier l'autonomie communale et sans faire disparaître le sentiment de la responsabilité communale. Il convient cependant, de réaliser mieux la solidarité valaisanne et de mettre fin au régime de l'égoïsme communal, à cet égoïsme qui permet, ici, le luxe avec pourtant un faible taux d'impôt, là, la misère malgré des taux exorbitants. Il n'est pas normal que les enfants d'un même canton payent à Bellwald du 23 pour mille alors qu'à Ergisch le taux n'est que de 2 pour mille. Ce n'est pas ainsi que l'on doit équilibrer l'autonomie et la solidarité communales. Le souci de l'indépendance absolue doit céder le pas à la solidarité, parce qu'il ne faut plus que certaines communes soient condamnées à vivre en marge du progrès économique et social.

Le progrès économique et social commande des réalisations plus amples que celles que peuvent se permettre nos communes pauvres.

En particulier, le progrès social veut que soient enfin introduits sur le plan communal les bénéfices sociaux de la fiscalité moderne : la défalcation des dettes et les exonérations pour charges de famille. L'art. 24 de la constitution cantonale consacre, depuis la révision constitutionnelle de 1920 déjà, le principe de la progression du taux et de l'exemption d'un certain minimum d'existence non seulement pour l'impôt cantonal mais également pour les impôts communaux.

Mais sans la compensation financière, exonérations et défalcation ne pourraient être accordées par un certain nombre de communes. Le législateur le savait bien qui, dans la loi fiscale de 1949, avait dû autoriser les communes à réduire de 50 pour cent et même à suspendre, avec l'autorisation du C.E., l'application des dégrèvements à la base.

Le législateur de 1952 n'a pu prévoir, à l'art. 138 de la loi fiscale, la possibilité pour les communes de tenir compte des charges de famille. (voir article 138). Pourquoi simplement la possibilité ?

Sans compensation, les communes pauvres ne pourraient appliquer ces dégrèvements. Ainsi, ceux-là mêmes qui en auraient le plus besoin ne pourraient profiter des bénéfices d'une fiscalité sociale. Il est clair, en effet, que les communes pauvres le sont parce que constituées de pauvres contribuables.

Les exonérations pour charges de famille pourraient très bien faire l'objet d'une compensation. Sur la base du recensement de 1941, une exonération d'impôt de 20 francs par enfant — pour les enfants de moins de 15 ans (43.943 enfants) — représenterait un montant total de Fr. 878.860. Des exonérations de 20 francs par enfant — si elles étaient prises en charge entièrement par un fonds de compensation cantonal — représenteraient un mouvement annuel d'environ 1 million pour les enfants âgés de 15 ans révolus et moins.

Ce fonds pourrait être alimenté de différentes manières. Il y verrait en tout cas volontiers figurer la participation de l'Etat aux bénéfices de la B.C.V., bénéfices réalisés par des opérations dans toutes les régions du canton.

Nous devrions, en effet, poser la question des moyens. Avec quels moyens et sur quelles bases réaliser la compensation financière ?

Il est clair que la compensation financière ne doit pas être réalisée au moyen seulement des redevances hydrauliques — plus exactement au moyen d'une augmentation de l'impôt spécial au détriment des communes. Cela ne serait pas équitable.

La richesse hydraulique n'est pas la seule richesse. Elle n'est surtout pas la plus ancienne. Des communes qui ne la possèdent pas sont pourtant dans des situations florissantes.

Les communes qui la détiennent sont des communes de montagne qui ont connu, jusqu'à sa mise en valeur, la pauvreté et pour lesquelles elle est presque la seule richesse, richesse dont il ne convient pas de les dépouiller outre-mesure. On devrait plutôt songer à faire participer à cette richesse les familles indigènes, qui vivent sur des terres pauvres, autrement que par l'apport aux finances publiques. N'a-t-on pas vu l'Etat distribuer des terres ? Pourquoi ne verrait-on pas les communes, disposant de forces hydrauliques, créant de leurs deniers des industries à la montagne, ou soutenant de ces mêmes deniers des industries qui s'y établiraient, résolvant ainsi sur le plan local le douloureux problème montagnard ?

Il n'est en tout cas pas glorieux d'enlever aux communautés montagnardes tout ce qui, du bénéfice hydraulique, dépasse les besoins des finances communales. Il n'est pas glorieux de le faire alors que l'Etat laisse à d'autres l'entier de leurs richesses industrielles.

Cela n'empêche naturellement pas que les richesses hydrauliques soient des richesses et qu'elles doivent, comme les autres ri-

chesses, participer à l'établissement de la compensation financière.

Mais celle-ci, pour être juste, doit tenir compte de l'ensemble de la matière fiscale et non seulement d'une richesse particulière de communes par ailleurs pauvres.

MM., l'idée de la compensation financière n'est pas nouvelle. Nous en connaissons une application imparfaite en matière d'assistance publique et dans le subventionnement différentiel qu'il faut généraliser.

La forme la plus ancienne de la compensation financière a été de décharger les communes de certaines tâches pour les attribuer à l'Etat, soit que l'Etat se charge lui-même des services en question ou les accomplisse entièrement à ses frais, soit qu'il accorde aux communes des subventions en vue de l'exécution de leurs tâches.

C'est alors une compensation indirecte qui intervient par le détour des impôts de l'Etat. La prise en charge de tâches communales oblige l'Etat à réaliser la compensation par l'adaptation de ses impôts. Par ce moyen intervient un déplacement des charges vers les couches de population à plus forte capacité financière.

L'introduction de la compensation financière entraîne la modification des dispositions légales contenant des dispositions financières. On ne saurait naturellement la réaliser pleinement d'un seul coup, bien que l'on puisse imaginer une loi reprenant et modifiant les dispositions éparses régissant les diverses subventions. C'est à l'occasion de l'établissement des lois et décrets que son application doit être introduite.

Nous venons de modifier notre loi sur l'assistance publique. Nous avons ainsi eu l'occasion d'introduire, dans une plus grande mesure, la compensation des charges d'assistance et de faire un pas en la matière.

Nous aurons chaque jour, lors de la préparation des décrets, l'occasion d'appliquer le principe de la compensation, dans la mesure où la loi permet à la subvention de varier entre un minimum et un maximum. Il faut, en effet, modifier le système des subventions ; ne plus les accorder proportionnellement à la dépense totale mais en fonction de la situation des communes. Nous avons trop longtemps connu un système qui a fait profiter les riches.

De même que la participation de l'Etat aux dépenses provoquées par les routes communales, la participation des communes aux frais d'aménagement des routes cantonales doit tenir compte des normes à établir de la compensation financière. En cette matière, actuellement, le tableau de répartition ne tient compte que du sommaire imposable, des dettes et de l'intérêt de chaque commune à la réalisation de l'œuvre. Ce ne sont là que partie des éléments d'un barème différentiel. Le sommaire ne dit quel chose que en fonction du chiffre de la population et cet élément n'entre pas en jeu pour la répartition des frais de construction ; il n'est pris en considération que pour la répartition des frais d'entretien.

Malgré les mesures prises en matière de compensation financière indirecte, il subsisterait de grosses différences dans la charge que représentent les impôts communaux. C'est pourquoi il faut verser aux communes, ayant une quotité d'impôts au-dessus de la moyenne cantonale, des contributions supplémentaires à seule fin de décharger leurs contribuables. C'est en cela que résiderait la compensation financière — la compensation fiscale — directe.

Les contributions directes devraient être progressives. Elles dépendraient de la capacité financière de chaque commune et seraient établies en tenant compte de l'étendue de la commune, du chiffre de sa population, du taux d'impôt, des effets de la fortune, etc.

Il est évident que l'administration rationnelle et prudente des finances communales devrait être assurée par un contrôle autonome efficace que celui que nous connaissons ou plutôt que celui qui maintenant déjà devrait fonctionner. N'assure-t-on pas que certaines communes maintiennent des privilèges illégaux, ne percevant pas tous les impôts conformément à la loi ?

Les principes de la compensation financière, du subventionnement différentiel, de la participation différentielle, devraient faire l'objet d'une loi spéciale, les dispositions fiscales ne pouvant constituer que partie d'une telle réglementation.

MM., le canton de Zurich a réglementé la compensation financière par sa loi de 1931 sur les impôts directs, modifiée en 1951. Le 7 pour cent du rendement de l'impôt de l'Etat va à la compensation directe. Des 171 communes zurichoises, une centaine environ reçoivent des subsides de compensation financière directe.

Le canton de Thurgovie a institué en 1950 une compensation financière énergique à l'occasion de la révision de la loi d'impôt

(5 pour cent des impôts de l'Etat vont dans un fonds de compensation spécial).

Lucerne en est déjà à la modification de la loi de 1945. Berne a fait une loi spéciale sur la compensation financière.

Le canton de St-Gall a pris des mesures de compensation financière qui peuvent être citées en exemple. C'est ainsi que les sociétés commerciales ne sont pas imposées par les communes. Le canton prélève pour le compte des communes des suppléments au pourcentage de l'impôt cantonal simple.

La procédure saint-galloise a ce gros avantage qu'elle permet une compensation financière efficace et que, dans tout le canton les personnes juridiques ont à supporter des impôts de mêmes montants pour les tâches communales. De cette manière, l'exode rural se trouve enrayer à l'intérieur du canton. La compensation financière est ainsi réalisée à la source.

La compensation financière n'est pas suffisante lorsqu'elle ne commence qu'à la distribution des deniers. Elle doit commencer à la perception des impôts, à peine de prendre l'allure grave, de conséquences, d'une charité. Réalisée à la perception, la compensation financière ne permettra plus que les contribuables de notre canton payent des taxes bien inférieures à ceux des pauvres.

Je ne dispose pas aujourd'hui du temps pour indiquer dans plus de détails les moyens et la technique de la compensation financière.

Vous n'allez pas refuser d'établir dans le sein de notre canton cette péréquation que nous réclamons de la Confédération.

Aidons-nous et le Ciel nous aidera. J'espère que vous voudrez bien admettre le principe comme d'ailleurs les postulats de ma motion. Je vous le demande pour que le Valais devienne plus encore un pays de frères, pour que nos communes dans l'embarras puissent mieux réaliser les œuvres du bien commun.

Interpellation Burgener

L'honorable député F.B. Burgener a présenté en séance de jeudi une interpellation sur l'orientation professionnelle dans les carrières libérales.

Chaque année près de 80 élèves de nos écoles secondaires achèvent leurs études classiques, techniques ou commerciales. C'est un nombre élevé dans un canton aux possibilités limitées. Il importe dès lors que nos étudiants portent leur choix sur une profession qui réponde à la fois à leur aptitude personnelle et aux besoins actuels de la collectivité.

Nombre de parents n'ont pas la formation nécessaire pour orienter leurs enfants et les jeunes gens eux-mêmes manquent d'expérience. Ils risquent dès lors de compromettre leur avenir en embrassant une carrière impropre à leurs aptitudes. Certains manquent de ressources pour poursuivre les études qui les attirent.

L'interpellant invite le Conseil d'Etat à examiner l'invitation d'une orientation professionnelle au sein même de nos collèges classiques, techniques et commerciales.

Cette mission d'orientation pourrait être confiée à un des professeurs de chaque collège qui se spécialiserait en la matière et en collaboration avec les parents guiderait le futur étudiant dans la vie qui assurera son avenir.

En second lieu, le Conseil d'Etat voit-il la possibilité de fonder des bourses d'études pour faciliter les étudiants économiquement faibles ou de constituer des prêts en leur faveur ?

Lorsque les Hauts-Valaisans pénétraient dans les Grisons

Tout le monde a entendu parler de la bigarrure que présente dans les Grisons une carte indiquant la distribution des langues parlées dans le pays. Ce qu'on sait moins, c'est la raison pour laquelle ce canton ne constitue plus le bloc romanche qu'il présentait autrefois. On croit généralement que c'est le fait des temps nouveaux. La langue, qui occupe un vaste territoire, qui possède une grande littérature et qui suit les voies du commerce dans des régions immenses, aura supplanté celle qui faisait figure d'idiome resserré dans quelques vallées reculées.

Pourtant tout cela n'est vrai qu'en partie. Il y a bien eu une pénétration, liée à ce trafic essentiel au pays et qui venait des contrées allemandes ; mais ce n'est pas exclusivement le fait des temps modernes, elle a été amorcée au moyen âge ; d'ailleurs, en ce temps-là, les seigneurs qui possédaient les différentes parties du pays étaient Allemands ; les lois, les ordonnances se faisaient dans leur langue.

La vraie pénétration, celle qui devint déterminante pour des régions entières, ne s'opéra pas de bas en haut, en suivant le cours des vallées, mais au contraire à partir des hautes régions du pays, pour se glisser le long des crêtes. Ce phénomène est lié au nom des Walser.

Il existe au sud de la chaîne valaisanne des îlots alémaniques, dont le principal se situe dans la partie supérieure de la vallée d'Antigorio (Val Formazza), arrosée par le Toce, d'où le dialecte valaisan déborde la frontière, a envahi une ramification du Val Maggia, à Bosco (Gurin), seul village allemand du Tessin.

Malgré une tradition d'apparence légendaire, la présence des Walser dans les Grisons constituait jadis une énigme. Depuis le commencement du siècle, elle a donné à des recherches approfondies.

Il s'agit réellement d'habitants du Haut-Valais (Walliser, Valaisan, a donné Walser). Ces hommes ont été installés au treizième siècle dans les Grisons par des seigneurs de Vaz et de Sax-Misox, qui leur donnaient en fiefs héréditaires des terres à défricher dans les hautes vallées du pays. Les plus importantes de ces colonies furent d'abord le Rheinwald, dans la haute vallée du Rhin postérieur et Davos, tout le territoire de Davos, auquel il faut joindre Arosa, qui a fait partie de la Landschaft Davos jusqu'au XIXe siècle.

Ce débordement du premier cadre vers le cirque d'Arosa est tout à fait typique. Il repose sur un droit essentiel des Walser, celui de libre établissement. Grâce à cette facilité, ceux de Davos se sont glissés au flanc des vallées voisines ; ils ont pratiqué dans la zone située entre 1200 et 1500 mètres des trouées en pleine forêt, constitué ce que l'on nomme dans le Jura des Prises (espace gagné, pris sur le bois) et en allemand Reute (de roden, défricher), d'où le diminutif de Rütli. (Le Grütli s'appelle en allemand Rütli, autrement dit la Prise). Ces Prises se groupent en localités, ainsi se forment des villages, comme par exemple St-Antonen, dans le Praetigau, connu par la fréquence de ses avalanches. Les colons pénétrèrent peu à peu dans les localités romanches, Klosters, dans le Praetigau, Splügen, dans le Rheinwald, d'autres encore, seront germanisés par eux. Cette colonisation par en haut constitue un fait

unique. Le premier historien qui le mentionne est le Glaronnais Tschudi.

Quand on examine le point de départ de cet essor, celui-ci paraît extraordinaire. Il s'agit en effet de contingents très faibles, où chaque homme compte. On dénombre à Hinterrhein, en 1286, 23 colons ; on apprend qu'ils sont venus pour la plupart de Sempione, Simplon-Village, ou du Val Formazza, déjà cités. Plus tard, on les voit rayonner vers la partie supérieure des vallées de Lugnez et de Savin, ils occuperont tout le Rheinwald. Cela ne peut s'expliquer que par une prolifération considérable, comme de colons s'établissant sur un sol vierge, dans un « nouveau monde ».

Les conditions matérielles qui leur étaient faites y ont certainement contribué. Dans les premières années, les colons étaient libres de toutes redevances. Puis ils se liaient par contrat avec le suzerain qui leur assurait sa protection. Le tribut qu'ils avaient à fournir, à Davos, par exemple, se chiffrait par centaines de fromages, une certaine quantité de drap, de jeunes animaux et 1000 poissons. Il fut transformé en une somme d'argent qui se montait à 28 florins. Un bœuf gras valant au XVe siècle huit florins, c'était la valeur de trois bœufs et demi qu'ils devaient payer pour un territoire aussi étendu qu'un demi canton montagnard. Les colons devaient aussi servir le seigneur comme soldats. Etant habitués à guerroyer dans les luttes intestines de l'Italie du Nord, ils devenaient dans leur nouveau domaine des auxiliaires précieux pour ces seigneurs, qui ne pouvaient payer des mercenaires. Les colons étaient dédommés au prorata de leurs dépenses, à partir du moment où ils quittaient leur domicile.

Les seigneurs pensaient aussi à utiliser ces guerriers d'un nouveau genre contre les Romanches insoumis. Mais cela devint peu à peu impossible. Il régna bientôt entre les deux populations des relations de bon voisinage. Quand les Walser s'établissaient dans un territoire romanche, leur langue supplantaient celle des premiers habitants, comme à Splügen et à Klosters, mais cela se passait sans violence. (Si plus tard tout le Praetigau adopta la langue allemande, ce fut surtout l'effet de la Réformation et de la lecture de la Bible). Les Walser, qui étaient dans leur territoire absolument libres de s'organiser à leur guise, devaient se plier aux conditions de la communauté romanche dans laquelle ils s'établissaient. Mais habitués à l'indépendance, ils y aspiraient sans cesse. Leur présence agissait comme un ferment de liberté et ne fut pas étrangère à ces luttes continuées des communes grisonnes pour leur indépendance. Aujourd'hui encore ces communes jouissent d'une autonomie inconnue à celles des autres cantons. Il est permis de voir là un résultat lointain dû à l'immigration des Walser.

James Piaget

LA QUINTE DE TOUX

due à l'irritation de la muqueuse des bronches ou du pharynx par des agents microbiens peut être évitée grâce à Franklin, le nouveau sirop contre la toux, les rhumes, les bronchites. Un véritable et énergique remède des familles. C'est un produit Franklin, Fr. 3.90. Toutes pharmacies.

Dès ce soir au CINEMA LUX

Le film attendu avec impatience

UN ENORME SUCCES PARTOUT PROLONGE ★ UNE OEUVRE ÉMOUVANTE TIRÉE DU ROMAN DE

GEORGES SIMENON

LA NEIGE ÉTAIT SALE

Un film de « mœurs » sensationnel et bouleversant

DANIEL GELIN
dans son meilleur rôle

Valentine Tessier
dans une création saisissante

Marie Mansart
nouvelle vedette du cinéma français

LE PUBLIC SAIT DÉJÀ QUE « LA NEIGE ÉTAIT SALE » EST UN FILM A NE PAS MANQUER !

Faveurs suspendues
samedi et dimanche

Jeunes gens de moins
de 18 ans pas admis

Dès ce soir au CINEMA CAPITOLE

Un grand film d'aventures spectaculaires en couleurs

VAQUERO !

Un film dynamique d'une tension qui ne faiblit pas un instant, avec

Ava Cardner
la plus belle femme d'Hollywood

Robert Taylor
le héros de « Ivanhoé » et « Quo Vadis »

UN DRAME SANGLANTE ÉCLATE ENTRE LE DROIT ET LA LOI DU PLUS FORT, DANS UNE CONTRÉE OÙ LES PASSIONS SONT DÉCHAINÉES

PROGRAMMES DU MERCREDI 2 AU DIMANCHE 6 FÉVRIER

Occasion

robes d'été, différentes couleurs, possibilités costumes de carnaval, de 4.— à 7.—. A. Germainier, Pont de la Morgue.

On achèterait un appartement

de 4 pièces et plus. S'adr. par écrit au bureau du journal s. chf. 1016.

A vendre aux abords de la ville

chalet

de 6 pièces avec confort. S'adr. par écrit au bureau du journal sous chf. 1015.

A vendre environ 10.000 kg. de

foin

bonne qualité. Orphelinat des filles, Sion.

A vendre deux

tonneaux

contenant, l'un 115 l., l'autre 350 l. environ. A la même adresse, à vendre 2 pressoirs, système deutschh, un d'une contenance de 35 brantes et l'autre de 40 brantes. Conditions très avantageuses. Edm. Mabillard, av. St-François, à Sion, tél. 2 13 55.

Commerce de la place de Sion engagerait un

aide-chauffeur

S'adr. s. chf. P 2036 S à Publicitas Sion.

A vendre environ douze toises de

foin et regain

bonne qualité. A port de camion. Tél. 4 52 02.

A louer chambre

meublée, soleil, balcon, confort. Gonthier, r. de Lausanne (Beauregard).

On demande un jeune

pâtissier

ou boulanger-pâtissier. Adresser offre à Publicitas S. A., Sion s. chf. P 2061 S.

POUR LA CONFIRMATION

Notre rayon spécialisé

„TOUT POUR ENFANTS“

habillement filles et garçons



Tél. 2 11 80

SION

Tél. 2 11 80

A vendre un **jeune jument**

de 10 ans, échantillon contre bétail. Offre s. chf. P 1760 S, à Publicitas Sion.

On cherche une **jeune fille**

de 15 à 17 ans, pour aider dans ménage de 3 personnes; vie de famille. S'adres. s. chf. P 2052 S à Publicitas à Sion.

Grossiste à Sion cherche pour entrée à convenir **expéditionnaire**

jeune fille 20-30 ans, sérieuse et ordonnée, pr préparation des expéditions, réception des arrivages. Bon salaire. Offres manuscrites a v e curriculum vitae, copies de certificats et prétentions s. chf. P 2058 S à Publicitas Sion.

A vendre à Sion **café-restaurant**

avec jardin ombragé. Belle situation. Capital nécessaire pour traiter: Fr. 20.000.—. Ecrire à Publicitas Sion s. chf. P 2040 S.

HERBORISTERIE TISANES

le plus grand choix de tout le canton.



4, rue de Lausanne
Envois partout au dehors tél. 2 13 61

Dessinateur ou technicien-architecte

qualifié, connaissant tous les problèmes de la construction, projets, exécutions, avant-métrés, métrés et surveillance des travaux est demandé tout de suite par bureau d'architecte de Sion. Faire offres écrites avec certificats, références, date d'entrée et prétentions sous chf. P 2038 S Publicitas Sion.

Quels artistes ou groupes d'artistes

bons amateurs également (fantaisistes, musiciens, etc.) accepteraient de participer aux JOURNÉES DES MALADES des 5 et 6 mars pour distraire les malades de différents sanatoriums de Leysin et du canton? Frais de déplacement et d'entretien payés. S'adresser le plus tôt possible au Secrétariat social du LIEN, Leysin, tél. (025) 6 26 44.



Arrivage de chevaux bretons

de 4 à 5 ans

P. COTTAGNOUD, VÉTROZ, tél. 4 12 29

MAÇONS

qualifiés demandés par entreprise de Genève. Ecrire s. chf. L 29837 X, à Publicitas Genève.

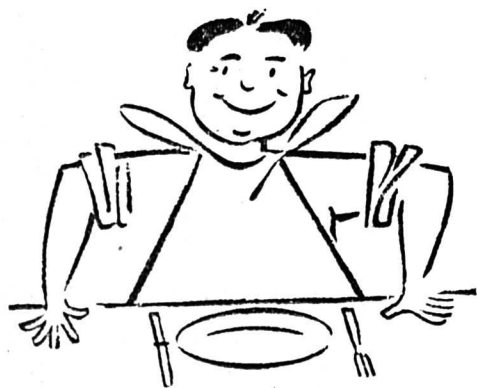
A vendre

3 000 bouteilles de vin du Rhin 7-10

usagées, mais en très bon état (verre brun et vert) à Fr. 20.— la centaine franco gare. A. Muller, Tramstrasse 107, Zurich 50, tél. 051/46 99 77.

POUR VENDRE, ACHETER, ÉCHANGER
la « Feuille d'Avis du Valais »
sert de trait d'union

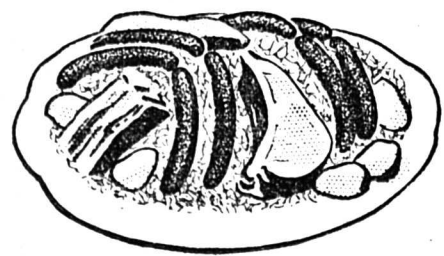
Qualité et Prix = **MIGROS** = Qualité et Prix



Pour une CHOUROUTE „MAISON“

LARD 1^{er} choix fumé bien entremêlé 1/2 kg. **3.80**
salé bien entremêlé 1/2 kg. **3.70**

(Comparez nos prix et notre qualité : Nous ne tenons pas de lard gras, 1^{er} choix, mais du lard 1^{er} choix, bien entremêlé.)



SAUCISSON garanti pur porc 1/2 kg. **4.35**

WIENERLI la paire 100 gr. **-.55**

CHOUROUTE savoureuse kg. **-.60**

Compote aux raves délicieuse kg. **-.85**

† Mme Hélène Dussex-Frossard

A Sion est décédée Mme Hélène Olympe Dussex-Frossard.

Excellente mère, personne de grand cœur, Mme Dussex laisse dans la douleur plusieurs enfants et petits-enfants auxquels nous présentons nos plus sincères condoléances.

Le Trio « Arts Viva »

Voici ce que la « Tribune de Lausanne » dit de cet ensemble que nous entendrons lundi 7 février, à l'Hôtel de la Paix : « Quel plaisir de se trouver en présence d'authentiques artistes, d'une sincérité étonnante et combien réjouissante. Quelle qualité de lyrisme, quelle générosité d'effusion. »

Au programme : Beethoven, Brahms, Franck Martin. Location chez Hallenbarter, musique, rue des Remparts.

POUR VOUS, JEUNES FILLES

Deux retraites ont déjà eu lieu à Bon Accueil à l'intention des jeunes rurales. Soixante jeunes filles y ont participé.

Il reste certainement un bon nombre de jeunes qui seraient dans la possibilité de consacrer trois jours à leur formation, à la réflexion et à la prière. C'est pourquoi nous lançons un nouvel appel et nous informons toutes les jeunes filles que deux retraites sont encore prévues pour elles. La première sera préchée par le R.P. Blaise et débutera le jeudi soir 3 février pour se terminer le dimanche soir 6 février. La seconde retraite préchée par le chanoine Pont aura lieu du jeudi soir 10 février au 13 au soir.

Que toutes celles qui le peuvent n'hésitent pas. Elles en reviendront contentes.

Pour tous renseignements pratiques s'adresser au Bon Accueil ou à la JACF, St-Georges, Sion.

NOUS AVONS REÇU

« LA PATRIE SUISSE »

No 5 du 29 janvier présente un intéressant article sur le Sideralscope, nouveau procédé qui révolutionnera certainement la photographie, le cinéma, etc. — Des jeunes fermiers américains viennent faire un stage en Suisse. — Artiste suisse : Gérard Musy. — Une nouvelle inédite. — L'humour. — Les conseils du jardinier et de la maîtresse de maison. — Pour les amateurs d'échecs. — Notre grand concours policier. — Les actualités suisses, étrangères et sportives. — Le feuilleton.

« LA FEMME D'AUJOURD'HUI »

No 5 du 29 janvier présente plusieurs reportages en couleur : « L'art de la tapisserie en Suisse ». — « Heidi nous revient à l'écran... » — Une nouvelle de J. Dagueneau « L'Appât ». — Un conte illustré pour enfants. — Les conseils du jardinier. — La chronique médicale du Dr Salus. — En pages d'actualité : Les inondations, les événements de la semaine, etc. — En pages de mode : Une mode jeune, la mode du tweed. — Quelques ravissants costumes que les enfants porteront lors du Carnaval. — Quelques modèles pour celles qui ne sont pas très minces. — Petits tailleurs printaniers. — Un choix de vêtements pour enfants de tous âges. — Nos conseils culinaires illustrés de photos en couleur. — Une nappe gaie que vous broderez avec plaisir.

Fred. L. Gerber, expert-comptable, ex-reviseur AVS

ASSURANCE VIEILLESSE ET SURVIVANTS : MANUEL PRATIQUE D'APPLICATION

Un volume de quelque 500 pages, relié toile lavable, en vente au prix de 30 francs dans toutes les bonnes librairies et auprès de Fidus-Editions S. à. r. l., à Genève.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-vieillesse, il est né, de la nature même des choses, toute une casuistique qu'il n'est pas possible de connaître si l'on n'a pas travaillé longuement la matière. Pour se débrouiller dans l'exégèse de la loi, des ordonnances et de la jurisprudence il est bon d'avoir un guide pratique. Or, l'ouvrage de M. Gerber est un tel guide ; il permettra aux intéressés de trouver rapidement les renseignements dont ils ont besoin, sans avoir à recourir à la documentation officielle, qui est aussi volumineuse que compliquée.

Cet ouvrage vient à son heure, il rendra les plus grands services aux personnes qui ont à connaître et à appliquer la législation sociale.

Un de ses chapitres est consacré au régime des allocations aux militaires pour perte de gain et un autre au régime des allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de la montagne.

Un chapitre spécial traite des questions de comptabilité et de fiscalité en liaison avec les lois sociales existantes.

Ce livre, très bien fait, sera un précieux instrument de travail pour les chefs d'entreprise, les administrations publiques ou privées, les sociétés fiduciaires, les secrétaires syndicaux, les œuvres d'assistance et en un mot pour tous ceux qui de près ou de loin sont appelés à s'occuper des questions d'assurance-vieillesse et survivants ou d'autres problèmes sociaux.

5 docteurs approuvent ce moyen d'en finir avec l'abus des laxatifs

Si vous dépendez des laxatifs — voici comment vous en passer. Récemment, 5 docteurs spécialistes ont prouvé que vous pouvez couper la mauvaise habitude de prendre sans arrêt des laxatifs. 83 % des sujets étudiés l'ont fait. Vous aussi, vous le pouvez. Voici le procédé : chaque jour buvez 8 verres d'eau (ou toute autre boisson) et fixez-vous une heure régulière pour aller à la selle. 1^{er} semaine, prenez deux Pilules Carters chaque soir, — 2^e semaine, une chaque soir, — 3^e semaine, une tous les deux soirs. Ensuite, plus rien, car l'effet laxatif des PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE débloque votre intestin et lui donne la force de fonctionner régulièrement de lui-même sans recourir constant aux laxatifs. Lorsque les soucis, les excès de nourriture, le surmenage rendent votre intestin irrégulier, prenez temporairement des Pilules Carters qui vous remettent d'aplomb. Surmontez cette crise de constipation sans prendre l'habitude des laxatifs. Exigez les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE. Toutes pharmacies : Fr. 2.35

La FEUILLE D'AVIS paraît quatre fois par semaine : le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi.



Chronique locale

La vie sédunoise

CEUVRE INTERPAROISSIALE POUR LA CONSTRUCTION DES EGLISES A SION

Ho ! hisse !

(Exclamation des hommes pesant sur un cordage, pour rendre leurs efforts simultanés. Cf. Larousse du XXe Siècle).

O.I.C.E. Oeuvre Interparoissiale pour la Construction des Eglises

Quels sont premiers efforts ? Je vous les énumère d'abord quant à leur résultat financier. Cela vous intéresse ? Voici.

Nous avons reçu, pour l'instant, 13 janvier 1955, 144 souscriptions et versement en faveur de l'O.I.C.E. Si nous faisons un brin de statistique nous y trouvons quelques dons de très grande valeur (p. e. Fr. 40.000.— de S. E. Mgr Adam). Ainsi 5 dons font 87.000 francs. Magnifique assurément !

Les 139 suivants ne totalisent plus que 62.561 francs 60 centimes.

Ces 144 engagements représentent 149.561.60 versés, et 31.230.70 souscrits, soit au total 180.802.30

Par leur aspect humain, certains dons nous ont profondément émus. Si nous remercions sincèrement pour chaque centime nous avons de l'admiration pour les cas qui suivent.

Une employée, sans fortune, verse 500 francs, une autre 1000 francs.

Un modeste artisan, riche de 8 enfants, dont un seul est majeur, souscrit 1000 francs.

Cette travailleuse, simple, très simple, pauvre, verse 50 francs.

Seigneur, que ces cœurs sont grands ! Ces donateurs nous en voudraient de rendre public leur nom. Ils trouvent naturel d'aimer Dieu en acte.

Faut-il vous dire que tous les gestes ne sont pas de cette qualité ? Il est des mains... qui s'ouvrent moins héroïquement, parce que le cœur n'a pas encore saisi l'importance de notre action et la chance qui leur est offerte de participer à une grande œuvre.

Combien nous faut-il, dans cette première étape ? Voici. Pour le Centre paroissial du Sacré-Cœur 1.200.000 francs. Pour éteindre la dette de la Cathédrale 400.000 francs. Au total 1.600.000 francs.

Combien faut-il souscrire ? Un laïc avisé, toujours dévoué, a bien voulu répondre pour nous. Voici son conseil : « Souscrivez la valeur de votre impôt municipal et versez-le en 4 annuités. »

Qu'en dites-vous ? Oui, en général. Certains, un peu plus. D'autres, un peu moins.

Une mère de famille, que je remerciais hier pour sa généreuse souscription (2000 francs) me confiait « Mon mari et moi en avons parlé. Nous avions pensé nous procurer, cette année encore, des choses très utiles, pour ne pas dire nécessaires à notre ménage, objets que je désire depuis longtemps. Nous y avons renoncé pour augmenter notre souscription en faveur de l'église du Sacré-Cœur. Notre conscience nous l'a dicté. Est-on chrétien si l'on ne se prive pas pour une telle œuvre ? Et puis, nous avons donné à chacun de nos enfants (les derniers d'une grande famille) qui sont encore avec nous et qui travaillent, une feuille de souscription, leur disant : « Vous aussi, donnez selon vos moyens. »

Voilà comment il faut donner.

Oh ! hisse !

M. Paul de Rivaz, victime d'un accident

Alors qu'il circulait avec sa voiture près de Sion, M. Paul de Rivaz, juge de la commune de Sion, est entré en collision avec un camion. Sous l'effet du choc, M. de Rivaz a été blessé et a dû recevoir les soins du Dr Léon de Preux mandé sur place. Les dégâts matériels sont assez importants. La brigade de la circulation a ouvert une enquête pour établir les responsabilités. Nous souhaitons à M. de Rivaz un prompt rétablissement.

Un jubilé

Nous apprenons qu'il y a eu hier, 1er février, cinquante ans que la Banque Populaire Valaisanne a ouvert ses guichets à Sion.

Les premiers bureaux se trouvaient à la rue de Conthey, au-dessus de la boucherie Rossier actuelle. Au bout de quelques années, l'établissement se transporta à la rue de Lausanne, dans l'immeuble du café de Genève.

En 1939, la Banque Populaire fit construire le vaste édifice dont elle occupe depuis lors le rez-de-chaussée, à l'avenue de la Gare. Par la suite des agences ont été créées à Monthey et à Saxon.

Nous avons tenu à relever cet anniversaire parce qu'en 1905, avant le percement du tunnel du Simplon, la situation économique, dans notre canton, était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui : le commerce et l'industrie débutaient timidement, la circulation ferroviaire et routière était très modeste et la vie bancaire fort peu développée.

Nous adressons nos félicitations aux fondateurs, aux dirigeants et au personnel de la Banque Populaire Valaisanne, qui a certainement contribué au développement et à la prospérité du Valais romand.

DE BRIGUE A MONTHEY on lit la FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

« La Cité Ouvrière », Sion

Les membres de cette coopérative sont convoqués en assemblée générale, samedi 5 février, à 14 h. 30, à l'Hôtel de la Planta, à Sion, avec l'ordre du jour suivant :

1. Nominations statutaires ;
2. Rapport du Président ;
3. Projets de construction ;
4. Divers.

Vu l'importance de cette assemblée, nous comptons sur la présence de tous les membres et de tous ceux qui s'intéressent à notre but et désirent adhérer à notre coopérative.

Le Comité

Plus brillant que jamais

Le Grand bal masqué, organisé chaque année, le Jeudi-gras, à l'Hôtel de la Paix, connaît un tel succès d'affluence que les organisateurs ont décidé de le faire revivre cette année avec une nouvelle formule. C'est-à-dire que le concours de travestis sera doté de 21 prix. Voilà qui va faire plaisir à ceux et à celles qui se soumettront de bonne grâce à l'examen du jury le soir du 17 février en se présentant nombreux et nombreux, soit individuellement, soit en formant un groupe ou un couple pour tenter de décrocher un prix.

Aux sons de l'orchestre « The Seduny's » le bal du Jeudi-gras promet d'être plus brillant que jamais. Préparez vos costumes. N'oubliez pas que l'originalité, la fantaisie et l'humour président à cette soirée.

Ecole cantonale des Beaux-Arts

Mercredi 2 février débiteront les cours du 2e trimestre.

A part les anciens cours de dessin, peinture, décoration, art appliqué, paysage, figure, modelage, de nouveaux cours seront introduits dans le courant de février.

La direction de l'école des Beaux-Arts s'est assurée la concours de professeurs éminents, artistes strictement professionnels, dont la réputation n'est plus à faire. Ils donneront des cours de céramique (avec four à disposition des élèves), dessin de modes (croquis sur le vif, modelage, technique des tissus, etc.) En outre, un maître de réputation internationale, dont tous les grands musées s'honorent de posséder ses œuvres, viendra deux fois par an aux Beaux-Arts de Sion, tenir des cours de composition murale, fresque, mosaïque.

L'excellente renommée des Beaux-Arts du Valais attire dans la capitale des artistes d'élite (dont deux sont Valaisans) et des étudiants de choix.

TIERS-ORDRE DE ST-DOMINIQUE

Messe vendredi à 7 h. à la cathédrale pour Mlle Alphonsine Bruttin.

Etat civil de Sion - Janvier 1955

NAISSANCES

Gay Nadia-Rita, de Robert, Sion ; Roulet Emmanuelle-Christine, de Pierre-Albert, Sion ; Perrier Philippe, de Maurice, Sion ; Pfefflerlé Ariane, de Marc-André, Sion ; Millius Viktor, de David, Sion ; Délez Jean-Nicolas, de Jean-André, Sion ; Rossier Jeannine, de Modeste, Mase ; Bétrisey Noël-Firmin, de René, Botyre/Ayent ; Morard Gérard, d'Adrien-Jean, Botyre/Ayent ; Praz Christian, d'Alois, Clèbes/Nendaz ; Schneider Jacqueline, de Jean, Sion ; Cottier Jean-Luc, d'Emile, Champlan/Grimisuat ; Pralong Jean-Pierre, d'Albert, Fionnay/Bagnes ; Ulrich Jeannine, de Robert, Sion ; Maret Marc-Daniel, de Louis, Sion ; Imboden Patrice, de Joseph, Sion ; Wolff Anne-Catherine, d'Edouard, Sion ; Tchopp Daniel, d'Hermann, de Sion ; Singy Claudy, d'Ernest, Vex ; Clavaz Stéphane, de René-Marcel, Sion ; Millius Claudia, d'Otto, Sion ; Jobé Jean-Claude, de Noël, Sion ; Bovier Bertrand, d'Arthur, Sion ; Déléze Anita, de Denis, Basse-Nendaz ; Lambert Jean-Louis, d'Emile, Châtel-St-Denis ; Putallaz Michelle, de Michel, Vétroz ; Lathion, Marie-Thérèse, de Jean-Ernest, Evolène ; Spahr Christian, de Maurice, Sion ; Riquen Marie-Joseph, de Charly, Sion ; Bourban Marie-Rose, de Charles-Henri, Haute-Nendaz ; Déléze Thérèse-Adèle, de Séraphin, Basse-Nendaz ; Francesco Augusto, de Domenico, Magnot/Vétroz ; Dessimoz Luc-Géo, de Pierre, St-Séverin/Conthey ; Charbonnet Claudine-Adèle, de Georges, Sion ; Proz Gérard-Joseph, Vens/Conthey ; Theytaz Marianne, d'Aristide, Vex ; Disière Marie-Aline, d'Aimé, Vétroz ; Mottiez Solange, de Fidèle, Vex ; Valliquier Marcel-Robert, d'Henri, Nax ; Tissières Gérard, de Paul, Orsières ; Rudaz Joseph-William, d'Arthur, Vex ; Fournier Philippe, d'André-Marcel, Nendaz ; Richard Lucien-Michel, Maragnénaz/Sion ; Beney Michel-Alain, de Florian, Botyre/Ayent ; Bornet Jacques-Albert, de Georges, Fey/Nendaz ; Meichtry René-Bruno, de Joseph, Sion ; Baillifard Serge, de Gaston, Uvrier/Sion ; Evéquo Nicolas, de Maurice-Gabriel, Sion ; Evéquo Grégoire, de Maurice-Gabriel, Sion ; Bagnoud Isabelle, de Joseph, Savière ; Bornet Chantal, d'André-Eugène, Brignol/Nendaz.

MARIAGES

Métral André et Briguet Berthe-Elise ; Birchler Louis et Clavaz Yolande.

DÉCÈS

Constantin Basile, Sion ; Raboud Philippe, Sion ; Balmer Roger-Joseph, Veyras/Sierre ; Rey Alphonsine, Ayent ; Sierro Marie-Elisabeth, Hérémenche ; Pralong Amélie, St-Martin ; Gillioz Joseph-Marie, Sion ; Bruttin Lucie-Eugénie, Sion ; Pannatier Madeleine, Vernamiège ; Charbonnet Antoinette, Basse-Nendaz ; Blatter Marie, Sion ; Evéquo Damien, Conthey ; Dupont Emile, Saxon ; Déglon Henri, Sion ; Jacquemet François-Eloi, Conthey/Daillon ; Sierro Pierre-Joseph, Hérémenche ; Balet Marie-Florine, Sion ; Fragnières Joseph, Sion ; Putallaz Michelle-Georgette, Vétroz ; Genoud Victor, Chamason ; Revaz Emma, Sion ; Follonier Henriette, La Forclaz/Evolène ; Morard Rodige, Lens ; Ganter Louise, Sion ; Bumann Marie-Joseph-Françoise, Sion ; Theytaz Marianne, Vex ; Disière Marie-Aline, Vétroz ; Papilloud Francis, Vétroz ; Pitteloud Fabien, Vex.

La location est ouverte pour les films de R. Muller

A peine annoncé, le gala des films de Roland Muller soulève l'enthousiasme de la population sédunoise. Déjà nombreux sont les coups de téléphone adressés à l'aimable direction du Cinéma Capitole pour obtenir une place pour lundi soir 7 février ou pour mardi soir 8 février, à 20 h. 30. Hâtez-vous à votre tour, si vous voulez trouver une place pour vous et les membres de votre famille. Il y aura du monde.

On n'entendra plus l'Allemagne sur U. K. W.

Tous les auditeurs de radio qui ont eu le privilège de s'acheter un poste de radio muni de la bande des U.K.W. (ondes ultra-courtes de 80 à 100 Mc) ont pu entendre ces derniers temps avec une réceptivité merveilleuse un poste allemand, le Süd-West-funk sur cette bande en question précisément. Les concessionnaires ont pu juger eux-mêmes des avantages que présente la modulation de fréquence. Ainsi, les possesseurs de nouveaux appareils de radio pouvaient déjà se rendre compte de tout l'intérêt que peuvent présenter ces bandes U.K.W., actuellement encore vierges. Notons en passant que cette initiative était due à un technicien-radio de notre ville, qui s'est chargé personnellement et à ses frais de construire un relais expérimental à haute altitude. Tous ces efforts de la part de nos techniciens tendent, répétons-le, à trouver une solution toujours plus satisfaisante au problème de la réception des ondes qui est spécialement complexe dans un pays fermé comme notre canton.

Malheureusement, l'administration des PTT, toujours soucieuse de nos propres intérêts et toujours en quête du progrès, n'apprécie pas spécialement ce qui se fait sans sa bénédiction. Aussi a-t-elle jugé opportun de confisquer ce relais expérimental (soulignons qu'un relais est un ensemble récepteur-émetteur simplement) pour une étude plus approfondie dans les laboratoires équipés et spécialisés de notre bonne ville fédérale !

Ainsi, grâce au souci constant de nos autorités de veiller à notre sécurité et d'améliorer les programmes (en améliorant la taxe des chers concessionnaires !) nous nous trouvons privés aujourd'hui d'une station aux programmes des plus attrayants et dont la réception était incomparable...

Consolons-nous cependant : la même administration nous promet dans un avenir plus ou moins proche de nous envoyer les programmes nationaux toujours aussi captivants dans des conditions meilleures... Gaudeamus igitur !...

Un concessionnaire

RETRAITE POUR FOYERS

Bon Accueil, Mayens de Sion : les samedi 19, dimanche 20 et lundi 21 février, par le R.P. Perin, une retraite sera préchée pour les foyers. Nous suggérons à tous ceux qui s'intéressent à cette retraite de prendre dès maintenant toutes dispositions pour pouvoir y participer.

Renseignements et inscriptions à Bon Accueil, tél. (027) 2 19 49.

INFORMATIONS DU MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES

Les personnes qui désirent utiliser la machine à tricoter du MPF (Knitax M2) sont priées de s'inscrire le mardi soir à l'Ouvroir, rue de la Dent-Blanche, soit par téléphone au No 2 24 37.

Tous les mardis soirs, à l'Ouvroir, démonstration gratuite de cette machine et location pour une semaine, jusqu'au mardi suivant.

Ce service est accessible à chacun.

L'assemblée générale du MPF est fixée à mercredi 9 février. Tous les membres retiennent cette date. Invitation cordiale à ceux qui voudraient faire partie du mouvement.

Dans nos sociétés...

Gemischer Kirchenchor Sitten. — Heute Mittwoch abend um 20.30 Uhr Spezialprobe für Tenor und Bass. Bitte vollzählig erscheinen. Der Dirigent.

Chœur mixte de la cathédrale. — Jeudi 3 février, St-Blaise, bénédictions des cœurs après les messes de 6 h. 30, 7 h. et 8 h. A 20 h. Heure Sainte ; à 21 h. répétition générale. Dimanche 6 février, le chœur ne chante pas.

A L'ECOUTE DE SOTTENS

Mercredi 2 février

17.00 Le feuilleton de Radio-Genève ; 17.20 Le rendez-vous des benjamins ; 18.00 L'Arlésienne, Bizet ; 18.25 Je voudrais adopter un enfant ; 18.40 Quelques instants avec l'Orchestre Edmundo Ros ; 18.50 Micro-partout ; 19.15 Informations ; 19.25 Instants du monde ; 19.40 Un bonjour en passant ; 19.50 Questionnez, on vous répondra ; 20.10 Mélodiana ; 20.30 Le mercredi symphonique ; 22.30 Informations ; 22.35 Place au jazz ; 23.00 Les Six Jours de Zurich.

Jeudi 3 février

7.00 Radio-Lausanne vous dit bonjour ! ; 7.15 Informations ; 7.20 Concert matinal ; 11.00 Emission d'ensemble ; 12.15 Le quart d'heure du sportif ; 12.35 Jean Pâques et sa musique douce ; 12.45 Informations ; 12.55 Silence, on tourne ; 13.05 Le charme de la mélodie ; 13.30 Compositeurs suisses ; Conrad Beck ; 13.50 Deux Lieder de Schubert ; 16.30 Thé dansant ; 17.00 Vos refrains favoris...

Semaine de la pomme

Chaque jour un plat aux pommes. Les pommes sont saines.



Elle croyait que son linge était impeccable jusqu'au jour...

où elle vit les résultats que donne RADION

„DOUX COMME L'EAU DE PLUIE“

Contrôlez vous-même:

Voyez: Blancheur RADION

un regard suffit pour comparer: vous serez stupéfaite de la différence...

Touchez: Douceur RADION

quelle souplesse et quel mœlleux a votre linge! Et vos mains restent douces et belles...

Respirez: Fraîcheur RADION

vous aussi serez conquise par le charme de ce parfum fleurant propreté et fraîcheur...

C'est un fait, confirme notre conseillère Madame Favre, RADION «doux comme l'eau de pluie» rend le linge blanc, doux et frais à ravir... à lui tout seul! Rien ne surpasse RADION. C'est qu'il contient du savon pur...



RADION LAVE PLUS BLANC

et quelle douceur et quelle fraîcheur!

Un produit Sunlight

R 61 C



ECOLE DE RECRUES

- Chemise militaire** pur coton, avec épaulettes **11.80**
- Chemise militaire** pur coton, article K. T. A. **15.80**
- Chemise officier** popeline, avec épaulettes **19.80**
- Cravate noire** soie infroissable, depuis **2.95**
- Cravate noire** laine, depuis **3.75**
- Chaussette pure laine** renforcée nylon, depuis **2.95**
- Bretelles «Hercules»** beige, grise ou gris-vert, depuis **2.95**
- Cuissottes de gym** pur coton, en marine, depuis **3.95**
- Sac à linge** forte toile, clef et cadenas **3.95**

• Articles de toilette - Savon - Linges de corps, etc. •

Naturellement

à la PORTE NEUVE

Tel. 2 29 51 SION S.A.

Siège social à Sion

A louer petite villa
moderne, 4 pièces, avec petit jardin attenant. François Kammerzing, à Sion, 32, Pratifori.

On cherche jeune fille
pour aider au ménage. S'adr. à Publicitas Sion s. chf. P 1949 S.

Paille de seigle
A vendre 700 kg. de paille de seigle de montagne, battue fléau. S'adr. à Publicitas Sion s. chf. P 1932 S.

A louer chambre
meublée. S'adr. s. chf. P 2085 S à Publicitas à Sion.

Infirmière diplômée
grande expérience, se rend à domicile l'après-midi pour tous soins, ventouses, piqûres, épilation méthode Pasche. Mlle H. Meier, Pratiforie 26, tél. 2 21 35.

Vigne
à vendre à Molignon, 1100 toises, plein rapport. A port de route; prix intéressant. S'adr. à Publicitas Sion sous chf. P 2091 S.

On cherche une aide-vendeuse
pour un remplacement de 2 à 3 mois. Faire offre au Mercure, 9, rue de Lausanne, Sion.

ABONNEZ-VOUS A LA FEUILLE D'AVIS

Occasion
à vendre quelques portes en parfait état, de 2 m. 10 x 0 m. 80 avec encadrement. S'adres. à Publicitas Sion s. chf. P 2102 S.

A vendre moto TWN
modèle 54, roulé 9.000 km. S'adr. à Publicitas Sion s. chf. P 2104 S.

A louer chambre
meublée, chauffée avec bains. S'adr. au bureau du journal sous chiffre 1017.

A vendre
certaine quantité de betteraves. S'adr. chez Philippe Lietti-Kolly à Ronquoz, Sion.

2 chambres
à louer, confort, pour personnes tranquilles. S'adr. s. chf. P 2094 S à Publicitas Sion.

Nous recommandons à tous ceux qui cherchent une place
de ne joindre à leur offre sous chiffres, ni documents, ni certificats originaux, mais plutôt des copies, étant donné que nous ne pouvons assumer aucune responsabilité en cas de renvoi tardif ou perte de ces pièces.

PUBLICITAS, SION FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

AU CINEMA CAPITOLE

Lundi 7 février à 20 h. 30 - Mardi 8 février à 20 h. 30

GRAND GALA DES FILMS DE ROLAND MULLER

donné sous le patronage de la «Feuille d'Avis du Valais»

AU PROGRAMME:

Voyage du Ciné-Club à Cannes ★ Film de la Fête cantonale valaisanne de chant

TERRE VALAISANNE

PREMIER PRIX AU FESTIVAL DE CANNES

Texte d'Aloys Theytaz - Musique de Jean Daetwyler
Récitant: Walti Schöchli - Avec la «Chanson du Rhône»

L'HOMME de la MONTAGNE

PREMIER PRIX AU FESTIVAL DE CANNES

Lundi soir

(en plus du programme) Film et causerie du pilote des Glaciers

HERMANN GEIGER

Prix des places habituel - Location à l'avance

AU CINEMA CAPITOLE

Organisateurs de manifestations, kermesses, etc.

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS
DEMANDEZ-NOUS CONSEILS
DEVIS ET PROJETS

Imprimerie Gessler
SION

Téléphone 2 19 05

LIVRETS DE FÊTES ★ AFFICHES ★
BILLETS DE TOMBOLA ★ CARTES DE
LOTS ★ CARTES DE FÊTE ★ INSIGNES

LA FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
paraît quatre fois par semaine

L'imprimé en couleurs est plus attrayant

Tous travaux sur papiers spéciaux avec clichés (choix de 5.000 sujets)

SERONT RAPIDEMENT LIVRÉS PAR LES SOINS DE NOTRE IMPRIMERIE

Demandez-nous des prix Vous serez bien servis

Adressez-vous à

L'Imprimerie Gessler

à Sion

Téléphone 2 19 05

en Dernière Heure

Erreurs au sujet du taux d'intérêt

On trouve, dans la brochure éditée par la Banque nationale et consacrée aux banques en 1953, de fort intéressantes données sur l'évolution du marché des capitaux. Durant l'exercice en question, les actifs nets ont continué à augmenter, surtout chez les grandes banques. Les dépôts ayant été trop importants pour être intégralement investis en valeurs productives, il en est résulté une concurrence plus forte de la part d'autres catégories de créanciers. Une réduction du taux hypothécaire, déclare ce rapport, « n'apporterait aucune solution ; la concurrence ne ferait que se poursuivre au niveau inférieur ».

Cette allusion a provoqué certains commentaires erronés. C'est ainsi que l'on a écrit que les banques ne freinent la baisse du taux de l'intérêt que pour ne pas toucher moins de bénéfices. Le bénéfice net des banques ayant passé, en 1953, à 157 millions contre 152 l'an précédent, il n'y a, dit-on, aucune raison de s'opposer à une nouvelle diminution du taux d'intérêt.

Or, toute personne tant soit peu au courant de la question le sait, il n'y a pas de relation entre le montant du taux d'intérêt et le bénéfice des banques. Les gains des banques reposent, d'une part sur le chiffre d'affaires, c'est-à-dire sur les commissions, et d'autre part sur la différence entre les intérêts actifs et passifs, le niveau absolu du taux d'intérêt ne jouant qu'un rôle tout à fait accessoire.

On dit que la meilleure affaire est celle dont chacun des partenaires sort content. Il en est de même en matière économique : la « conjoncture » est la plus saine et la plus solide quand chacun y participe. Lorsque, dans notre pays, l'occupation continue à être complète, voire pléthorique, il est naturel que cela se reflète dans un chiffre d'affaires plus élevé des banques et autres institutions de crédit. Si, en outre, on jette un coup d'œil sur l'évolution du revenu national, telle qu'elle résulte des derniers chiffres récemment publiés, on constate que depuis 1938 la part des salaires est celle qui a le plus fortement augmenté. Si 1938 égale 100, l'indice de la part des salariés est à 296, celui des indépendants à 218, celui des dividendes et bons de jouissance à 173 ; en revanche, les intérêts ne sont qu'au niveau 123. Bien plus, si l'on dissocie les intérêts d'épargne du rendement des immeubles, on constate même que l'intérêt de l'épargne n'est qu'à 98. En d'autres termes, non seulement le taux d'intérêt des capitaux d'épargne n'a pas suivi la dévalorisation de l'argent, mais il est inférieur à ce qu'il était avant la guerre, malgré la propriété. De 641 millions à cette époque, son total a passé à 630. Ainsi, tandis que la courbe monte pour tous les détenteurs de revenus, seule celle de l'épargne a baissé ! Et l'on comprend alors que les banques hésitent à réduire encore les revenus des rentiers et des épargnants déjà amenuisés de la sorte. Au lieu de les en critiquer, on devrait leur en savoir gré.

P. E.

La vie religieuse

A l'Association populaire catholique suisse

Le Comité directeur de l'Association populaire catholique suisse a tenu le 21 janvier à Lucerne sa première séance de 1955 sous la présidence de M. le conseiller national Otto Studer, Escholzmatt, et en présence de Son Exc. Mgr von Streng, évêque de Bâle et Lugano.

Passant en revue les problèmes religieux et culturels de l'heure présente, le comité a notamment discuté de l'importante question de la base constitutionnelle à établir en vue de promouvoir une action morale dans le domaine du cinéma, de la radio et de la télévision ; puis il a enregistré avec satisfaction le succès de l'effort entrepris par les trois principales confessions religieuses de Suisse dans le domaine de la littérature immorale ; il a de même décidé de soutenir le Postulat Egli relatif à la lutte contre la prostitution.

Examinant ensuite les questions administratives, le Comité de l'Association populaire catholique suisse a étudié l'amélioration des contacts entre le centre de Lucerne et les catholiques de Suisse romande ; il a prévu sa collaboration à la Fondation nationale « Pro Familia », ainsi qu'à la Fondation Pie XII, dont le but est d'aider matériellement le développement de l'aspatolat des laïques sur le plan international. Il a entendu également les rapports d'activité de la Guilde du Livre des catholiques de Suisse allemande. Il a fixé aux 24 et 25 septembre 1955 les Journées d'Etudes, qui auront lieu à Einsiedeln pour les cadres des organisations catholiques de Suisse allemande, et dont les délibérations porteront sur les problèmes sociaux et religieux des catholiques suisses.

Le Tribunal de la Rote en 1954

Le Tribunal de la Rote a prononcé 251 sentences, dont 122 furent traitées gratuitement. Sur les 251 sentences, 5 avaient pour objet des délits divers et 245 le sacrement du mariage.

En ce qui concerne les 245 sentences matrimoniales, 131 ont admis la nullité du mariage, 114 l'ont rejetée. Parmi les sentences matrimoniales qui ont abouti à une déclaration de nullité, 63 furent traitées gratuitement.

Pour les causes traitées gratuitement en 1954 par le Tribunal de la Rote, le Saint-Siège a pris à sa charge la somme de 18.878.830 liras.

L'Exposition missionnaire catholique suisse de 1955

L'Exposition missionnaire catholique suisse de 1955 qui s'ouvrira à Fribourg le 8 mai pour être ensuite transférée à travers le pays aura pour thème **La moisson est grande**. On sait que depuis vingt-cinq ans, les missions catholiques ont amené à la foi chrétienne plus de 13 millions de chrétiens adultes.

Ce chiffre est important ; mais il doit encore s'accroître. Pour y arriver, le concours de la Prière est essentiel ; mais à cette prière, des moyens modernes d'apostolat doivent être joints. C'est une vue d'ensemble sur la vie spirituelle et les moyens techniques des missions catholiques que donnera l'Exposition suisse de 1955. Les diverses sections en préparation actuellement présenteront des vues synthétiques sur l'apostolat des missionnaires. Elles disent aussi la part que prennent les missionnaires suisses dans l'ensemble de cet apostolat.

A TRAVERS LE MONDE

ETATS-UNIS

Cyclone meurtrier dans le Mississipi

Le cyclone qui balaie actuellement les Etats du Mississipi et de l'Arkansas, ont gravement atteint la Nouvelle Albany, dans le Mississipi. Selon les premières nouvelles, 19 personnes ont péri dans cette ville, et 38 maisons ont été détruites. A quelque 30 km. plus à l'est, à proximité de Olive Branch, trois enfants ont été tués.

TEL AVIV

Un Syrien tué

Un Syrien a été tué en territoire israélien à la suite d'un accrochage entre gardes-frontières israéliens et syriens. Les Syriens auraient ouvert le feu sur la patrouille israélienne qui s'avancait vers deux Syriens travaillant dans un champ en territoire israélien. Les Israéliens ont alors riposté, tuant un des deux Syriens. L'incident s'est produit au nord de Kfar Szold, en Haute Galilée.

CHRONIQUE SUISSE

Mort du colonel cdt. de corps Iselin

A Riehen est décédé, à l'âge de 67 ans, le colonel commandant de corps Henri Iselin. Il fut promu colonel divisionnaire en 1940 et commanda jusqu'à la fin de la guerre la 4e division, puis jusqu'à sa retraite, en 1953, le 4e corps d'armée, avec le grade de colonel cdt. de corps.

COUP D'ŒIL SUR LA PRESSE

La Russie que j'ai vue

Dans « Sélection du Raeder's Digest », Harrison Salisbury qui fut, durant six ans, le correspondant du NEW YORK TIMES : Moscou publie d'intéressantes révélations sur la Russie soviétique, notamment sur l'organisation de la déportation en Sibérie.

Les macabres récits concernant les camps de travail forcé ont, d'ailleurs, éclipsé un phénomène beaucoup plus courant et tout aussi cruel : le régime appliqué au « spetz ».

Le mot « spetz » sert à désigner la personne dont le passeport porte cette mention. Il s'agit d'un individu soumis à des « conditions spéciales de résidence », autrement dit contraint de résider à l'intérieur des limites d'une ville ou d'une région donnée. On trouve des « spetz » dans toute l'Union soviétique, mais surtout en Asie centrale, en Sibérie et dans les régions les plus reculées du Nord et de l'Est. Ils sont libres de chercher un emploi dans les limites qui leur sont assignées et d'habiter là où ils peuvent trouver à se loger. Mais ils ne peuvent quitter la ville ou le district qu'avec l'autorisation du M.V.D. Les « spetz » sont les millions de citoyens soviétiques qui, pour une raison ou une autre, ont eu maille à partir avec les autorités et à qui on a assigné une résidence lointaine et généralement déplaisante.

CANTON DU VALAIS

La route cantonale dans le bois de Finges

A ce sujet, nous lisons dans le dernier Walliserbote un article de la plume de M. l'ingénieur Théo Schnyder qui a indiscutablement une grande expérience en tout ce qui concerne le Valais plus particulièrement.

« Le bois de Finges est pendant quelques mois dépourvu de soleil. La neige et le verglas en font un obstacle très sérieux pour atteindre, par la route cantonale, la partie supérieure du Valais.

M. Schnyder préconise de relier la commune de Varone à celle de Loèche-Ville, afin de donner la possibilité de contourner, en cas de besoin, le bois de Finges sur la rive ensoleillée.

On peut penser que, dans l'intérêt du tourisme, l'idée mérite d'être étudiée attentivement puisqu'on parle tellement de toutes sortes de routes, plutôt chimériques. Il semble qu'il vaudrait mieux envisager d'utiliser nos modestes fonds cantonaux à la route principale traversant le Valais ainsi qu'aux passages des cols de Morgins, la Forclaz, le Grand-St-Bernard, le Simplon, la Furka, le Grimsel, puis de développer les routes touristiques en Valais et le réseau routier en général. Pour cela, il faudrait une étude sérieuse de la question.

Les nouveaux préfets ont été assermentés

A Sion, MM. Aloys Theytaz, préfet du district de Sierre, Louis Pralong, préfet du district d'Hérens et MM. Lamon et Savioz, sous-préfets ont été reçus par le Conseil d'Etat et assermentés au cours d'une cérémonie officielle.

ST-LÉONARD

† M. Jean-Baptiste Bétrisey

A l'âge de 51 ans est décédé, après une longue maladie chrétiennement supportée, M. Jean-Baptiste Bétrisey, juge et instituteur.

Bien connu, M. Jean-Baptiste Bétrisey était estimé, pour ses qualités, son savoir et son affabilité. Nous présentons nos sincères condoléances à Mme Bétrisey, à ses enfants et à toutes les familles parentes et alliées.

Cours de Samaritains

C'est avec plaisir que nous apprenons qu'un cours de samaritains pour soins aux blessés débutera à St-Léonard.

Cette heureuse initiative a été mise sur pied par M. M. Tamini et M. Inaebnit, moniteur. La direction du cours est assurée par M. le Dr Jean-Louis Roten et débutera le mercredi 9 février prochain à 20 h. 30 à la maison d'école. Nous sommes persuadés que ce cours mixte réservé aux personnes âgées d'au moins 17 ans, aura du succès et nous ne saurions recommander aux personnes désirant s'instruire sur les premiers soins à donner en cas d'accidents, de venir nombreuses.

Tous renseignements sont donnés par M. Tamini, employé PTT, St-Léonard.

SAVIÈSE

Avec nos Samaritains

Lors de son assemblée générale, il a été décidé d'organiser un nouveau cours de Samaritains sous la direction théorique de M. le Dr H. de Roten, direction pratique M. R. Inaebnit, moniteur. Ce cours mixte est accessible à toutes les personnes âgées d'au moins 17 ans.

Ce cours débutera lundi 7 février prochain à 20 h. à la maison communale, à St-Germain.

Nous faisons un pressant appel à toute personne désireuse d'acquiescer les connaissances nécessaires en cas d'accidents.

J'ai parcouru des milliers de kilomètres, en Asie centrale et en Sibérie, j'ai rencontré tous les genres et toutes les variétés de « spetz », terme que je n'avais jamais entendu prononcer à Moscou. Des tribus caucasiennes entières ont été déracinées et déportées vers l'Est, accusées collectivement d'avoir collaboré avec les nazis et aidé l'armée allemande à approcher des champs pétrolifères de Bakou (en réalité le front s'était effondré en cet endroit). On trouve de nombreux Ukrainiens dans les villes désertées de l'Uzbékistan, où certains d'entre eux ont été installés de force, il y a quelque vingt-cinq ans, lors du plan de collectivisation. Des Tatars ont été arrachés en grand nombre à la Crimée où, depuis des siècles, ils se chauffaient au soleil en buvant du vin. On ne les transplantait pas en Asie centrale, dont les steppes et le climat leur étaient familiers et d'où jadis leurs ancêtres avaient émigré, on les envoya vers le Nord et l'Est, en des endroits comme le Birodibjan où, en hiver, le thermomètre descend fréquemment à 40 degrés au-dessous de zéro. Les Etats baltes sont une autre source de main-d'œuvre de premier choix. Il a longtemps suffi d'être Esthonien, Lituanien ou Letton pour être déporté en Sibérie, surtout dans les premières années de l'après-guerre, lorsque le gouvernement décida de créer des fermes collectives et d'étatiser l'industrie prospère des pays baltes.

MONTHÉY

† Mlle Blanche Martin

A l'âge de 65 ans est décédée à Monthey Mlle Blanche Martin, institutrice, laquelle était bien connue à Sion. C'était la sœur de M. Paul Martin vétérinaire et de Mlle Jeanne Martin.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles en deuil.

CHRONIQUE DU HAUT-VALAIS

EXPERT PÉDAGOGIQUE

M. Max Raiber, de Viège, a été nommé expert pédagogique de la place de Sion, en remplacement de M. Ebener Fridolin, de Kippel, atteint par la limite d'âge.

LES DÉCÈS

AUSSERBERG — Une jeune maman de 4 enfants est décédée à l'âge de 32 ans. Il s'agit de Mme Hermine Heinen-Wyer, épouse de Séverin.

BRIGUE — Agé de 71 ans, Josef Imhof, représentant en machines agricoles, est décédé. Laborieux et intelligent, il s'occupait aussi de sociétés locales ; ainsi il fut l'un des fondateurs de la section de gymnastique et membre actif dans le groupe du parti « Grutli » dont les idées sociales étaient les siennes. Frère de l'imprimeur M. Aloys Imhof, il était le beau-frère de M. le conseiller national Dellberg.



Monsieur et Madame Albert Frossard-Meyer, à Sion ;

Mademoiselle Olga Dussex, à Sion ;

Madame Zélie Donazzolo-Frossard, à Ardon ;

Monsieur et Madame Albert Frossard-Korner, à Sion ;

Monsieur et Madame Alex Berclaz-Frossard et leurs enfants Josiane et Bernard, à Sierre ;

La famille de feu Hermann Frossard-Donazzolo, à Ardon et Vétroz ;

La famille de feu Lina Vergères-Frossard, à Ardon et Charraz ;

Monsieur et Madame François Peray-Dussex, leurs enfants et petits-enfants, à St-Gingolph ;

Monsieur et Madame Adolphe Hasler-Dussex, leurs enfants et petits-enfants, à Lausanne ;

La famille de feu Casimir Dussex-Berclaz, à Sion ;

Monsieur et Madame Louis Dussex-Jünod, leurs enfants et petits-enfants, à Genève ;

Monsieur et Madame Charles Portmann-Dussex et leurs enfants, à Genève ;

ainsi que les familles parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du décès de

MADAME

Hélène Olympe Dussex-Frossard

leur chère maman, grand-maman, arrière grand-maman, sœur, belle-sœur, tante et parente, survenu le 1er février 1955, après une courte maladie, munie de tous les secours de la Sainte Religion.

L'ensevelissement aura lieu à Sion, le jeudi 3 février 1955, à 10 heures.

Domicile mortuaire : St-Georges 47, à Sion.

Priez pour elle !



Madame Vve Thérèse Bétrisey-Nerva et ses enfants Hélène et Guy, à St-Léonard ;

Monsieur Jean-Marie Bétrisey, à St-Léonard ;

Madame et Monsieur Oscar Delalay-Bétrisey et leurs enfants, à St-Léonard, Loèche et Sion ;

Mademoiselle Judith Bétrisey, à St-Léonard ;

Madame et Monsieur David Bétrisey-Puippe et leurs enfants, à Sierre et Viège ;

Monsieur Oscar Emery-Bétrisey et ses enfants, à Vaas-Lens, Genève et Sierre ;

Madame Vve Angèle Nerva-Perotti, à Sion ;

Monsieur Christian Widmann et son fils Freddy, à Sion et Londres ;

Monsieur Jules Nerva, en France ;

et les familles parentes et alliées Bétrisey, Nicolin, Morand, Bourdin, Gilliard et Chinea, ont la profonde douleur de faire part du décès de

MONSIEUR

Jean-Baptiste Bétrisey-Nerva

Juge et instituteur

leur bien-aimé époux, père, frère, beau-fils, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé le 1er février 1955, dans sa 51e année, après une longue maladie chrétiennement supportée et muni des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à St-Léonard le 3 février 1955, à 10 h. 30.

Priez pour lui !

POMPES FUNÉBRES VALAISANNES
2.28.30
CORBIARD AUTOMOBILE - J. VOEFFRAY & FILS
SION
Cercueils - Couronnes - Transports
Rue de la Porte Neuve SION